



A l'attention de Mme Florence Parly, Ministre des Armées,

Objet : Menace de suppression du Manège de l'École militaire

Paris, le 3 février 2021,

ANNE-CATHERINE

Madame la Ministre,

LOISIER

L'association des Amis et Usagers du Champ de Mars à Paris nous a alerté de la réflexion en cours au sein de l'État-major des Armées pour redistribuer l'espace au sein de l'École militaire, ce qui pourrait remettre en cause la pérennité du Manège.

SENATRICE DE LA COTE-  
D'OR

Cette option serait difficilement justifiable et constituerait une atteinte au patrimoine de l'équitation de tradition française, qui figure, vous le savez, à la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO depuis 2011. Avec celui de Versailles, le Manège de l'École militaire constitue l'un des creusets de cette équitation.

VICE-PRESIDENTE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES

Cette décision serait paradoxale alors que l'équitation figure sur la liste des mesures de promotion du sports français à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024. En effet, la mesure 121 met en exergue la nécessité d'« Organiser la promotion des chevaux de sport français et de l'équitation de tradition française ». Supprimer la section équestre de l'École militaire, serait donc en totale incohérence !

D'autant que cette section est particulièrement dynamique. Avec 85 chevaux, elle organise 38 reprises par semaine et accueille près de 1000 cavaliers :

- Les militaires d'active de la garnison peuvent y développer les qualités physiques et les vertus morales attachées à ce sport.
- Les enfants de militaires, les jeunes des écoles environnantes et les élèves de grandes écoles peuvent l'y pratiquer.
- Les partenariats noués avec l'institut national des Invalides, l'Institut national des jeunes aveugles, permettent à la section de contribuer à la reconstruction physique et psychologique des blessés militaires et remplissent une mission bénéfique à l'égard du handicap.



En participant à de nombreuses compétitions équestres en France et à l'étranger, les cavaliers-enseignants militaires de la section contribuent au rayonnement de l'équitation française.

La décision de supprimer le manège de l'École, amputerait notre patrimoine et l'histoire de nos Armées d'un élément emblématique. Elle priverait notre capitale française de l'un des rares lieux où est encore pratiquée l'équitation.

En espérant que ce projet soit abandonné, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Anne-Catherine LOISIER

